



Circulaire 7458

du 10/02/2020

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

WBE-CPMS
Emplois de directeurs, de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux dans les centres psycho-médico-sociaux à conférer par mutation

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 10/02/2020 du 10/02/2020 au 21/02/2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 21/02/2020

Information succincte

Mots-clés

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Centres psycho-médico-social

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE – M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général de la Direction des Personnels

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Istace Murielle	Service général des Statuts et de la Carrière des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.33.35 murielle.istace@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Opérations statutaires

Membres du personnel technique des CPMS

Demande de mutation dans les emplois de :

- Directeurs
- Conseillers psycho-pédagogiques
- Auxiliaires sociaux
- Auxiliaires paramédicaux

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, les informations relatives aux demandes de mutation du personnel technique des CPMS dans les emplois de :

- Directeurs
- Conseillers psycho-pédagogiques
- Auxiliaires sociaux
- Auxiliaires paramédicaux

Que devez-vous faire?

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est également disponible sur les sites:

- www.enseignement.be/circulaires
- www.w-b-e.be

Qui est concerné par cette circulaire?

Cette circulaire est à destination des:

- membres du **personnel technique des CPMS**
- **nommés** à titre définitif
- au sein d'un CPMS organisé par la **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Pour quoi?

Tout en gardant la fonction pour laquelle le membre du personnel est nommé:

- il souhaite **changer de CPMS** organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (mutation)

Comment envoyer une demande?

Les formulaires à remplir sont :

- ✓ -Annexe 2 : 1er tour - Demande de mutation à un emploi déterminé
- ✓ -Annexe 3 : 2e tour - Demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour
- ✓ A Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc...

Les documents complétés doivent être envoyés:

- Pour le **21 février 2020** au plus tard
- Par courrier **recommandé** (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse:
-

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous au 02/ 413.33.35 (mardi et jeudi) ou murielle.istace@cfwbe.be

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Jacques LEFEBVRE

Demande de Mutation¹

La demande de mutation vous concerne si :

- Vous souhaitez **changer de CPMS** au sein des CPMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Vous êtes membre du personnel technique **nommé à titre définitif** dans un CPMS **organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.
- Vous êtes titulaire d'une fonction de **recrutement** ou d'une fonction de **promotion** et vous êtes nommé dans cette fonction de promotion depuis trois ans au moins.

Dès lors, vous pouvez demander une mutation **dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé** dans un ou plusieurs emploi(s) **définitivement vacant(s)** au sein d'un CPMS de la zone ou dans une autre zone (annexe 1)

Vous êtes informé, par lettre-circulaire, des emplois **devenus définitivement vacants à la suite des mutations du premier tour, si et seulement si**, vous avez complété l'annexe 3 et si, ayant demandé le 1^{er} tour, vous n'avez pas obtenu de mutation.

1. Comment introduire votre demande ?

1.1. Premier tour uniquement

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation** (annexe 2 : premier tour) en choisissant les CPMS dans lesquels vous sollicitez une mutation et en indiquant votre **ordre de préférence**.
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **21 février 2020** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

¹ Article 109 à 116 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux.

1.2.Premier et deuxième tour

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation** (annexe 2 : premier tour) en choisissant les CPMS dans lesquels vous sollicitez une mutation et en indiquant votre **ordre de préférence**.
- ✓ Complétez également le formulaire de **demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour** (annexe 3 : deuxième tour)
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **21 février 2020** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

1.3.Deuxième tour uniquement

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour** (annexe 3- deuxième tour)
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **21 février 2020** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

2. Traitement des demandes

Si votre demande de mutation a été introduite dans la forme et le délai fixés et que vous remplissez les conditions requises vous serez classé, pour chacun des emplois à attribuer, d'après l'ancienneté de service acquise dans les CPMS à la date du 1^{er} septembre 2019.

- ✓ Si vous êtes classé 1^{er} pour un des emplois demandés, une décision de mutation vous est transmise.
- ✓ Si vous n'êtes pas classé 1^{er} pour un des emplois demandés et que vous avez demandé à être informé du 2^e tour ou si vous avez demandé uniquement à être informé du 2^e tour, vous recevez une **lettre-circulaire** avec la liste des emplois **devenus définitivement vacants à la suite des mutations du premier tour**. Vous avez **un délai de huit jours** à partir de la date de l'envoi de la lettre-circulaire pour faire une nouvelle demande de mutation au 2^e tour par pli recommandé.
- ✓ Prise d'effet de la mutation au 1^{er} septembre 2020

Annexe 1

1. Emplois de promotion (direction) définitivement vacants à la date du 1^{er} septembre 2019

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Auderghem spécialisé**
- **Molenbeek**
- **Woluwé**

2. Zone du Brabant Wallon

- **Wavre**

3. Zone de Huy – Waremme

- **Néant**

4. Zone de Liège

- **Flémalle spécialisé**

5. Zone de Verviers

- **Verviers**

6. Zone de Namur

- **Couvin**
- **Dinant**
- **Jambes spécialisé**
- **Tamines**

7. Zone du Luxembourg

- **Marche**
- **Neufchâteau**

8. Zone Wallonie Picarde

- **Dour**
- **Tournai**

9. Zone du Hainaut centre

- **Mons**
- **Soignies**

10. Zone du Hainaut Sud

- **Châtelet spécialisé**

2. Emplois de recrutement définitivement vacants à la date du 1^{er} septembre 2019

2.1. Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

1. Zone Bruxelles-Capitale
 - Néant
2. Zone du Brabant Wallon
 - Néant
3. Zone de Huy – Waremme
 - Néant
4. Zone de Liège
 - Néant
5. Zone de Verviers
 - **Verviers spécialisé**
6. Zone de Namur
 - Néant
7. Zone du Luxembourg
 - Néant
8. Zone Wallonie Picarde
 - **Dour : 1/2**
9. Zone du Hainaut centre
 - Néant
10. Zone du Hainaut Sud
 - Néant

2.2. Emplois d'auxiliaires sociaux

1. Zone Bruxelles-Capitale
 - Néant
2. Zone du Brabant Wallon
 - Néant
3. Zone de Huy – Waremme
 - Néant
4. Zone de Liège
 - **Flémalle spécialisé : 1**
5. Zone de Verviers
 - Néant
6. Zone de Namur
 - **Namur : 1/2**
7. Zone du Luxembourg
 - **Arlon : 1/2**
8. Zone Wallonie Picarde
 - Néant
9. Zone du Hainaut centre
 - **Mons spécialisé : 1 et 1/2**
10. Zone du Hainaut Sud

2.3. Emplois d'auxiliaires paramédicaux

1. Zone Bruxelles-Capitale
 - Néant
2. Zone du Brabant Wallon
 - Néant
3. Zone de Huy – Waremme
 - Néant
4. Zone de Liège
 - **Flémalle spécialisé : 1**
5. Zone de Verviers
 - **Spa : 1/2**
6. Zone de Namur
 - Néant
7. Zone du Luxembourg
 - **Neufchâteau : 1**
8. Zone Wallonie Picarde
 - Néant
9. Zone du Hainaut centre
 - Néant
10. Zone du Hainaut Sud
 - Néant

Annexe 2

Premier tour : demande de mutation à un emploi déterminé.

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse :

N°

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Exerçant la fonction de :

au Centre psycho-médico-social de la Fédération Wallonie-Bruxelles à :

Sollicite ma mutation à l'emploi de :

Vacant au(x) C.P.M.S. de¹ :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.

Je suis nommé(e) à titre définitif depuis le :

Date :

Signature :

¹ Veuillez indiquer les Centres PMS dans l'ordre de vos préférences

Annexe 3

Deuxième tour : demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour.

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse :

N°

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Exerçant la fonction de :

au Centre psycho-médico-social de la Fédération Wallonie-Bruxelles à :

Sollicite d'être informé par lettre circulaire sur les emplois devenu définitivement vacant à la suite des mutations intervenues au premier tour des mutations

Date :

Signature :

Relevé des services dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, limités au 1er septembre 2019, à reprendre ci-après :

Centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles(dénomination complète)	Fonctions exercées	A titre temporaire/ stagiaire/ définitif	Fraction de charge (temps plein, 1/2, 1/4,...)	Date de début	Date de fin	Ancienneté de service (<u>ans-mois-jours</u>)

Date

Signature,

